



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement

Question écrite n° 119015

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur les raisons qui expliquent le manque de projets d'enseignement artistique et pratique de la mosaïque en France. Sachant que les tendances nouvelles de la décoration d'intérieur vont de plus en plus vers l'utilisation des pavements et de la mosaïque décorative, il lui demande de bien vouloir prendre en compte cette évolution afin de redonner toutes ses lettres de noblesse aux métiers artisanaux et artistiques de la mosaïque dans notre pays.

Texte de la réponse

Il existe une grande diversité d'enseignements de la mosaïque en France aujourd'hui, du CAP à des diplômes supérieurs à bac + 5. L'Institut national des métiers d'art (INMA) recense une quinzaine de formations menant à des Certificats d'aptitude professionnelle (CAP) ou des Brevets professionnels (BP) de carreleurs / mosaïstes-décorateurs répartis dans toute la France, à Rodez, Tarbes, Toulouse, Besançon, Dijon, Caen, Laval, Perpignan et en Ile-de-France, ainsi que plus de soixante-cinq lieux de formations pour adultes dont deux cursus diplômants. Une quarantaine d'ateliers privés, souvent gérés par des professionnels, proposent également des cours ou des stages de formation, d'initiation ou de perfectionnement. Certains établissements, notamment l'École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art, forme à cette discipline dans le cadre de son diplôme des métiers d'art fresque-mosaïque (en 2 ans, inscrit au niveau III dans le Répertoire national des certifications professionnelles). Par ailleurs, l'École nationale supérieure de beaux arts de Paris forme à la mosaïque comme « technique de création », dans le cadre de son diplôme national supérieur d'arts plastiques en 5 ans qui est reconnu au grade de Master. L'initiative de l'association « M comme Mosaïque » de créer un Centre européen de la mosaïque contemporaine, incluant un centre de formation professionnelle dans la ville de Paray-le-Monial et visant à établir des partenariats avec les Écoles nationales supérieures d'art de Dijon et de Lyon, s'inscrit dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119015

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10459

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1559